

VERSION 7.3.7

- MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19
- AUTRES EVOLUTIONS LÉGISLATIVES
- DSN
- AUTRES EVOLUTIONS ET CORRECTIONS

↳ MESURES EXCEPTIONNELLES COVID-19

sPAIEctacle 7.3.7 permet le calcul et la déclaration des mesures exceptionnelles COVID-19 relatives au second confinement. Pour plus de précisions sur ces deux dispositifs, nous vous invitons à consulter le Courrier Privilage de février 2021.

The screenshot shows the 'Société' window with the 'Caisses' tab selected. The 'Raison societe' is 'CROISIERES PRODUCTION' and the 'Code société' is 'EXM'. The table below lists various social security contributions:

Type retenue	Caisses	N° affiliation / Réf. contrat	Périodicité	Paiement / Options
Urssaf	Urssaf		Trimestre	DSN (prélèvement SEPA)
Chômage Int.	Pôle Emploi services	80001234567	Mois	DUCS EDI (prélèvement SEPA) - Exp. AEM
Chômage Perm.	Pôle Emploi		Rattaché à...	Urssaf
Audiens	AUDIENS		Trimestre	DSN (prélèvement SEPA)
Anco				
Agric				
Prévoyance				
Santé	Caisse de Mutuelle	A56812	Trimestre	DSN (prélèvement SEPA)
Congés Sp.	Congés Spectacles	16653001N	Rattaché à...	Audiens - Export certificats CS
IRCAF	IRCAF		Trimestre	IRSN (prélèvement SEPA)

Below the table, the 'Mesures exceptionnelles COVID-19' section is visible, with a red box highlighting the '2ème période' option and the 'Mois éligibles' and 'Sep - Nov - Déc' sub-options.

► Menu *Paramètres* > *Société* - onglet *Caisses*

La ligne "Mesures exceptionnelles COVID-19" porte les informations pour les deux périodes.

Le bouton relatif à la 2ème période permet de sélectionner les mois pour lesquels l'entreprise bénéficie des mesures.

↔ **RENOUVELLEMENT**

Un module de mise à jour des données est prévu pour les fichiers multi-sociétés. Une fiche technique dédiée est disponible sur le sujet : <https://www.ghs.fr/wp-content/uploads/pdf/CPriv022021-CovidMulti.pdf>

• Documents de contrôle

Une nouvelle liste nominative des calculs effectués est disponible pour la seconde période :

► Menu *Etats* > *Récapitulatifs spécifiques* > *Mesures exceptionnelles COVID-19 - 2ème période*

Un nouvel Etat de contrôle permet de déterminer le montant à régler à l'Urssaf pour la prochaine DSN ou le montant non utilisé pouvant être reporté sur les prochaines échéances.

► Menu *Etats* > *Etats de fin d'année* > *Etat de contrôle Mesures exceptionnelles COVID-19 - 2ème période*

L'état est évolutif en fonction de la date à laquelle il est généré :

- jusqu'au 20 de chaque mois, l'état s'arrête au mois précédent

- à partir du 21 de chaque mois, l'état intègre les données du mois en cours

• Déclaration

Déclaration Urssaf et Chômage permanent

Comme pour la première période, la déclaration des exonérations et de l'aide au paiement passe par la DSN pour l'Urssaf et le Chômage permanent.

Les modalités et CTP utilisés sont les mêmes que pour la première période. Les montants à déclarer sont automatiquement intégrés dans la première DSN générée en version 7.3.7.

Déclaration Chômage intermittent

sPAIEctacle 7.3.7 permet d'éditer le courrier de déclaration des exonérations Chômage intermittent pour les deux périodes. Le courrier peut être directement envoyé à la caisse.

▶ Menu *Etats* > *Etats de fin d'année* > *Déclaration des exo. chômage intermittent - COVID-19*

↳ AUTRES EVOLUTIONS LÉGISLATIVES

Réduction générale et Réduction LODEOM

Le calcul de la Réduction générale et de la Réduction LODEOM évolue à compter du 1er janvier 2021. Le taux AT pris en compte pour le calcul du coefficient est désormais plafonné à 0,70 au lieu de 0,69.

Chiffres clés 2021

Le chiffre clé "PAS Abattement pour contrats courts" est automatiquement mis à jour à la mise à jour du fichier de données en version 7.3.7. La nouvelle valeur est de 637€ au 01/02/21.

↳ DSN

DSN Arrêt de travail

La version 7.3.7 permet de générer des DSN arrêt de travail annule et remplace sans avoir recours au service Maintenance.

Le choix DSN arrêt de travail accessible par un clic sur l'Imprimante regroupe désormais l'ensemble des éditions possibles en lien avec l'arrêt de travail.

 **RENOI** Pour plus de détails sur les manipulations à produire pour générer une DSN arrêt de travail annule et remplace, voir la fiche [DSN arrêt de travail](#).

DSN Mensuelle

Les agences de mannequins ont des modalités déclaratives particulières pour les cotisations Urssaf. La version 7.3.7 permet de gérer ces spécificités pour les entreprises concernées (les entreprises concernées doivent contacter le service maintenance).

Suite à la mise à jour des fiches paramétrage d'Audiens sur net-entreprises, le contrôle des codes option et codes population avait été levé dans sPAIEctacle 7.3.6. Ces contrôles sont de nouveau en place pour les retenues de type Prévoyance, Santé et Retraite supplémentaire. Pour les retenues de type Audiens, ils sont également de nouveau actifs si la spécificité est "Prévoyance".

↳ AUTRES EVOLUTIONS ET CORRECTIONS

Le montant des heures supplémentaires exonérées du courrier Déclaration d'impôts est désormais diminué du montant des éventuelles réintégration fiscales opérées.

En 2019 et 2020, pour le calcul des cumuls de bases prévoyance, aucune rupture n'était effectuée selon la catégorie professionnelle. A compter de 2021, cette rupture est de nouveau opérée.